



CS 60615
35706 RENNES CEDEX 7
Tél. 02.99.38.04.14

Supplément à VRAC INFO N°07-02

ISSN 0298-4032

16 février 2007

SUR LE VIF

AUX CÔTÉS DES PERSONNES FRAGILES

Les services à la personne se profilent de plus en plus comme le grand changement des temps proches.

Un nouveau mode « tous services » de proximité, en partie solvabilisé par le chèque emploi service universel et le crédit d'impôt.

On voit aussi que les services à la personne sont une même manière de résoudre au passage deux dilemmes :

- fournir du travail à un grand nombre de demandeurs d'emploi, et il s'agit alors de travail peu qualifié, pour des personnes souvent fragilisées par la situation de précarité,
- accéder au désir de maintien au domicile par des réponses de proximité, et il s'agit alors de personnes en situation de fragilité (dépendance des personnes âgées ou besoin d'autonomie des personnes handicapées).

On voit donc que les services à la personne représentent un avenir intéressant, mais à condition que les personnes « intervenantes » se professionnalisent, profitent de l'ascenseur social et échappent à la fragilité.

Et à condition que les personnes servies y trouvent une aide qui ne risque jamais d'accroître leur fragilité.

On voit aussi que les deux conditions seront mieux remplies si les intervenants sont encadrés par un tiers « prestataire », socialement responsable.

C'est de la déontologie, et il y a un coût, mais il sera mesuré et garant du respect des personnes fragiles.